

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

<p>DEPARTEMENT DE L'AIN ----- COMMUNE DE PEROUGES ----- -----</p> <p>Numéro de dossier : 2024062</p>	<p>ARRETE DE VOIRIE PORTANT</p> <p>AUTORISATION DE STATIONNEMENT</p>
--	--

## LE MAIRE DE PEROUGES,

**VU** la demande en date du 22 juin 2024 par laquelle l'association Le Mel Age, représenté par Monsieur Xavier GARCIA, demeurant 229 Route de St Eloi – 01800 PEROUGES, afin de procéder au feu d'artifice ;

Demande l'autorisation de stationner :

Route de la cité – 01800 PEROUGES

**VU** le code général des collectivités territoriales

**VU** le code de la voirie routière;

**VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

**VU** le règlement général de voirie du 05/07/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales;

**VU** l'état des lieux;

## ARRETE

### Article 1 :

Le stationnement « Route de la cité », sera réservé aux véhicules de l'association Le Mel Age du 12/07/2024 au 13/7/2024.

### Article 2 :

Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commissaire de police (ou M. le Commandant de gendarmerie).

Fait à PEROUGES, le 25 juin 2024



Le Maire,

Nathalie MICOLAS

### DIFFUSION

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de Pérouges pour attribution

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON dans les deux mois à compter de sa notification.